

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 8 mars 2016 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Absent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 6	Absence: 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Martine Carrier, agit comme secrétaire.

Huit (8) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 9 février 2016
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Fermeture du fonds « Financement activités financières »
6. Rapports des comités
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Paiement des interventions d'entraide en service incendie à la Ville de Waterville
 - 8.2 Contrat de licence et d'utilisation de logiciel avec ICO Technologies inc. – autorisation de signature
 - 8.3 Vérification des appareils respiratoires
 - 8.4 Formation du préventionniste pour l'émission de permis lors de feux d'artifice à grand déploiement
 - 8.5 Achat du Code de construction du Québec modifié 2015



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Mandat pour la supervision de réhabilitation du puits no 3
 - 9.2 Renouvellement de certificats de qualification – préposés au réseau d'aqueduc
 - 9.3 Travaux de maintenance au poste de pompage Massé – entérinement de la dépense
 - 9.4 Achat de pièces pour l'usine de traitement de l'eau potable
 - 9.5 Dépôt du rapport d'exploitation 2015 du Service d'aqueduc et d'égout
 - 9.6 Journée d'information sur l'eau du 23 mars – autorisation d'inscription
10. Travaux publics
 - 10.1 Remplacement des fenêtres de la salle communautaire
 - 10.2 Réfection des chemins Vaillancourt et Cotnoir – Décompte no 3
11. Loisirs, culture et communautaire
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Demande d'autorisation pour une utilisation non agricole auprès de la CPTAQ – aménagement d'un centre équestre
 - 12.2 Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 février 2016
 - 12.3 Dépôt du rapport annuel du Service d'urbanisme pour l'année 2015
 - 12.4 Demande d'élevage d'animaux en zone urbaine
 - 12.5 Proposition d'un projet intégré de développement – 10 chemin Cochrane
 - 12.6 Mandat au service d'urbanisme de la MRC de Coaticook pour l'élaboration d'un projet de modification de règlement de zonage de la municipalité
 - 12.7 Nomination d'un membre résident au Comité consultatif d'urbanisme
13. Administration
 - 13.1 Projet de corridor bleu – Confirmation de participation
 - 13.2 Mandat pour la préparation d'une demande d'aide financière via le Fonds de développement de la MRC de Coaticook
 - 13.3 Addenda à l'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir de la MRC de Coaticook – autorisation de signature
 - 13.4 Expo Vallée de la Coaticook – Vins et fromages du 19 mars
 - 13.5 Demande de soutien financier - Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie
 - 13.6 Fête des bénévoles 2016
 - 13.7 Proclamation « Avril, mois de la Jonquille »
 - 13.8 Aide financière à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité – Compton
 - 13.9 Souper bénéfice du CRIFA – 15 avril 2016
14. Ressources humaines
 - 14.1 Démission d'un pompier volontaire
15. Règlements
 - 15.1 Avis de motion - Projet de règlement modifiant le règlement 2004-50 concernant la division du territoire de la Municipalité de Compton en six (6) districts électoraux afin de rééquilibrer la représentation des électeurs des districts.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

15.2 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL)

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 4 mars 2016

17. Parole aux conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

En l'absence du maire, Bernard Vanasse, monsieur François Rodrigue, maire suppléant préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe ou commente sur :

- la disponibilité des documents des projets de règlements en lien avec les points 15.1 et 15.2;
- invite le conseil à réfléchir sur le patrimoine culturel dans son futur plan de développement;
- demande à ce qu'un vote soit pris sur le libellé la période de questions;

Une citoyenne s'informe sur le suivi du projet-pilote « Cœur Villageois »; des citoyens émettent des commentaires sur l'orientation choisie par la municipalité face à ce projet.

3. Adoption de l'ordre du jour

047-2016-03-08

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout des points suivants :

- 16.1 Réaménagement du Centre communautaire – budget
- 16.2 Nomination d'un maire suppléant – Période temporaire

b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 9 février 2016

048-2016-03-08

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le 26 février 2016 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2016 et déclarant en avoir pris connaissance,

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2016 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

049-2016-03-08

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 29 janvier 2016 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 26 février 2016 des paiements ont été émis pour un total de :

285 863.10\$

Annexe 2

Salaires payés du 30 janvier au 26 février 2016	88 050.88\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>457.47\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	87 593.41\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Yvon Lapointe, directeur service incendie

5.3 Fermeture du fonds « Financement activités financières »

050-2016-03-08

Considérant qu'il n'y a pas lieu de conserver ce fonds réservé qui dispose d'un montant de 10 006\$;

Considérant que pour être en mesure d'utiliser ces sommes, elles doivent être transférées dans le surplus non affecté de la Municipalité ;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU d'autoriser la fermeture du compte « Financement activités financières » totalisant un montant de 10 006\$ et que les fonds soient transférés dans le surplus non affecté de la municipalité.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

6. Rapports des comités

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire suppléant et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Paiement des interventions d'entraide en service incendie à la Ville de Waterville

051-2016-03-08

Considérant que la compilation des interventions d'entraide en service incendie effectuées sur les territoires de la Ville de Waterville et de Compton entre 2011 et 2015 a été effectuée;

Considérant que les interventions de la Ville de Waterville sur le territoire de Compton se sont élevées à 19 047.76\$ alors que celles de Compton étaient de 8 678.88\$ et qu'en conséquence, la somme excédentaire affectée à ces interventions doit être remboursée à la Ville de Waterville;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 10 368.88\$ à la Ville de Waterville représentant le coût différentiel lié aux interventions faites sur le territoire de Compton pour les années 2011 à 2015;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2015 du service « Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Ville de Waterville
SSI
Trésorerie
Dossier

8.2 Contrat de licence et d'utilisation de logiciel avec ICO Technologies inc. – autorisation de signature

052-2016-03-08

Considérant qu'un contrat de licence d'utilisation du logiciel utilisé sur le poste de commandement du Service de sécurité incendie comprenant le soutien technique et les mises à jour du logiciel doit être conclu entre Ico Technologies inc. et la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

- a. d'autoriser la directrice générale par intérim à signer le contrat d'une durée de cinq (5) ans valide à compter du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2021 au coût annuel initial de 1 223.28\$ plus taxes, lequel montant sera majoré automatiquement de 2,5% par la suite;
- b. d'autoriser le paiement d'un montant de 1 223.28\$ plus taxes puisé à même le budget 2016 du Service de sécurité incendie et de prévoir les sommes à imputer aux budgets du même service des années subséquentes prévues au contrat.

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI de Compton
Trésorerie
Dossier

8.3 Vérification des appareils respiratoires

053-2016-03-08

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la vérification des appareils respiratoires du Service de protection contre l'incendie selon les normes;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues;

Considérant la recommandation du directeur du service de la Sécurité incendie;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

- a. de confier l'inspection de seize appareils respiratoires à la firme « Protection incendie CFS Ltée» pour un montant de 1 384.35\$ plus les réparations, les pièces, la partie faciale si requis et les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Protection incendie CFS Ltée
Service incendie
Trésorerie

8.4 Formation du préventionniste pour l'émission de permis lors de feux d'artifice à grand déploiement

054-2016-03-08

Considérant qu'il y a lieu d'avoir une autorité compétente pour l'émission de permis de feux d'artifice à grand déploiement pour des événements tels que la Fête nationale;

Considérant qu'une formation à cet égard sera disponible prochainement à Sherbrooke;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

- a. d'autoriser le préventionniste Patrick Lanctôt à suivre le cours offert par l'entreprise FAE Pyrotechnie inc. sur la sensibilisation à la sécurité et aux aspects légaux de l'utilisation de pièces pyrotechniques à grand déploiement au coût de 100\$ plus taxes, repas et frais de déplacement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Patrick Lanctôt
Trésorerie
Dossier

8.5 Achat du Code de construction du Québec modifié 2015

055-2016-03-08

Considérant que la version du Code de construction du Québec que dispose la municipalité date de 2010 et que la version modifiée 2015 est disponible;

Considérant que ce document est une référence pour les services de sécurité incendie et d'urbanisme;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat du Code de construction du Québec, Chapitre 1 – Bâtiment incluant CNB 2010 – modifié 2015 au coût de 340\$ plus les frais d'envoi et les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient répartis à part égale à même les disponibilités du budget 2016 des services « *Sécurité incendie et Urbanisme* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

9.1 Mandat pour la supervision de réhabilitation du puits no 3

056-2016-03-08

Considérant que la municipalité doit procéder à la réhabilitation du puits no 3 lequel connaît une importante baisse de performance;

Considérant que la supervision de ces travaux doit se faire par l'hydrogéologue qui a produit le rapport de performance;

Considérant l'offre de services de l'hydrogéologue en date du 10 février 2016;

Considérant la recommandation du responsable des réseaux de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

- a. d'autoriser le responsable des réseaux, Alain Beaulieu à procéder, en collaboration avec le puisatier qui a réalisé le devis technique, à l'appel d'offres auprès de puisatiers susceptibles de réaliser les travaux de réhabilitation;
- b. d'autoriser la supervision des travaux de réhabilitation du puits No 3 ainsi que le démarrage, les essais de pompage, d'analyse, etc..., à l'entreprise Perrier Experts-Conseils inc. au montant de 6 756\$ plus les taxes applicables tel que décrit à l'offre de service en date du 10 février 2016;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les fonds à recevoir de la programmation prévue au programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : Perrier Experts-Conseils inc.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

9.2 Renouvellement de certificats de qualification – préposés au réseau d'aqueduc

057-2016-03-08

Concernant qu'en vertu du *Règlement sur la qualité d'eau potable* que le responsable de l'eau potable ainsi qu'au moins un journalier possèdent la certification de qualification au niveau du réseau d'aqueduc;

Considérant que deux certificats actuellement en vigueur doivent être renouvelés avant le 6 avril et le troisième en décembre;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement des certificats de messieurs Alain Beaulieu, Daniel Boivin et Patrick Courtois;
- b. que les deniers requis, soit un montant totalisant 333\$, soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Approvisionnement et traitement de l'eau* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux
Trésorerie

9.3 Travaux de maintenance au poste de pompage Massé – entérinement de la dépense

058-2016-03-08

Considérant qu'à la suite de l'installation des enregistreurs de débordement, le maître électricien a dû procéder à quelques travaux de maintenance au poste de pompage Massé;

Considérant que cette dépense a dû être engagée pour le bon fonctionnement du poste de pompage;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner la dépense au montant de 482.98\$ payable à l'ordre de Les Installations Électriques R. Théberge inc. pour les travaux de maintenance effectués au poste de pompage Massé;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « Réseaux d'égout ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

9.4 Achat de pièces pour l'usine de traitement de l'eau potable

059-2016-03-08

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de diverses pièces pour les pompes doseuses et des ensembles de raccordement pour la station de traitement de l'eau potable;

**SUR PROPOSITON DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat des pièces nécessaires pour le fonctionnement des pompes doseuses chez ChemAction pour un montant de 614\$, plus transport et les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « Approvisionnement et traitement de l'eau ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Aquatech
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

9.5 Dépôt du rapport d'exploitation 2015 du Service d'aqueduc et d'égout

Le rapport d'exploitation 2015 du Service d'aqueduc et d'égout est déposé.

9.6 Journée d'information sur l'eau du 23 mars – Autorisation d'inscription

060-2016-03-08

Considérant la Journée d'information sur l'eau qui se tiendra le 23 mars prochain à Victoriaville sur la protection de l'eau;

**SUR PROPOSITON DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

- a. d'autoriser l'inscription du conseiller Karl Tremblay et de l'inspecteur en bâtiment et environnement, Alain Beaulieu à la Journée d'information sur l'eau le 23 mars prochain à Victoriaville au coût de 60\$ chacun ainsi que les frais de déplacement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2016 des services «*Conseil et Aménagement, urbanisme et zonage*».

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux
Trésorerie

10. Travaux publics

10.1 Remplacement des fenêtres de la salle communautaire

061-2016-03-08

Considérant que le remplacement des fenêtres de la salle communautaire a été prévu en 2016;

Considérant que deux soumissions ont été demandées et qu'une seule a été reçue, laquelle est à la satisfaction du Conseil;

Considérant que l'octroi du contrat a été donné avant la tenue de la présente séance afin de ne pas retarder les travaux de réaménagement prévus au Centre communautaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'octroi de contrat à l'entreprise Ideo – Installations Steeve Brault inc. pour le remplacement des fenêtres de la Salle communautaire au montant de 11 590\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget d'immobilisations 2016 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ideo – Installations Steeve Brault inc
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.2 Réfection des chemins Vaillancourt et Cotnoir – Décompte no 3

062-2016-03-08

Considérant la correspondance et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte no 3 de l'entrepreneur Couillard Construction Ltée pour les travaux de réfection des chemins Vaillancourt et Cotnoir, le tout conformément au contrat octroyé à l'entrepreneur par la résolution 308 du 10 novembre 2015;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

- a. d'autoriser la directrice générale par intérim à signer le décompte no 3;
- b. d'autoriser le paiement du décompte no 3 à l'entrepreneur Couillard Construction Ltée au montant de 25 067.21\$ plus les taxes applicables représentant le 5% des retenues ainsi que les directives de changement approuvées, le tout tel que décrit au décompte signé en date du 8 mars 2016;
- c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2016 du service « *Sécurité civile* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Couillard Construction Ltée
Cima +
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et communautaire

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande d'autorisation pour une utilisation non agricole auprès de la CPTAQ – aménagement d'un centre équestre

063-2016-03-08

Considérant qu'une demande d'utilisation d'un terrain à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution ; motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LR.Q, c. P41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc. ;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;
- si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la *LPTAA* ;

Considérant que la demanderesse Mélanie Girard a déposé une demande afin de modifier celle dont a fait l'objet de la décision 409334 de la Commission et décrite notamment comme suit :

« Demande l'autorisation de construire un manège intérieur afin d'en faire un centre équestre pour enseigner l'équitation et garder des chevaux en pension »

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles concernées est respectée ;

Considérant le rapport d'analyse rédigé par l'officier désigné de la municipalité de Compton en date du 15 février 2016;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Compton recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles d'autoriser la construction d'un manège intérieur et d'en faire un centre équestre pour enseigner l'équitation et garder des chevaux en pension puisque cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et respecte les dispositions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité

c.c. CPTAQ
Mme Mélanie Girard
Service urbanisme et réseaux
Dossier

**12.2 Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité consultatif
d'urbanisme tenue le 16 février 2016**

Le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 février 2016 est déposé.

**12.3 Dépôt du rapport annuel du Service d'urbanisme pour l'année
2015**

Le rapport annuel du Service d'urbanisme pour l'année 2015 est déposé.

12.4 Demande d'élevage d'animaux en zone urbaine

064-2016-03-08

Considérant la demande de M. Serge Rodier à l'effet de permettre en zone urbaine l'élevage d'animaux;

Considérant que la révision du schéma d'aménagement prévoit un assouplissement des normes concernant les animaux à fortes charges d'odeurs près des périmètres urbains et à l'intérieur de ceux-ci;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU de sursoir à la demande de M. Rodier et que sa demande fasse l'objet de discussion lors de la refonte de la réglementation d'urbanisme en fonction des nouvelles normes du schéma d'aménagement révisé.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Serge Rodier
Urbanisme et réseaux
Dossier

**12.5 Proposition d'un projet intégré de développement – 10 chemin
Cochrane**

065-2016-03-08

Considérant la proposition d'un projet intégré de développement du site localisé au 10 chemin Cochrane préparé par l'architecte Michel Jubinville en date du 12 novembre 2015;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

Considérant l'analyse du projet en conformité à la réglementation applicable;

Considérant que le projet correspond à un projet intégré;

Considérant que le projet doit être modifié afin de respecter entièrement la réglementation d'urbanisme, notamment au niveau de la rue publique, du cul-de-sac et des normes de lotissement d'un lot en zone commerciale;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville

IL EST RÉSOLU de refuser le projet intégré de développement du site localisé au 10 chemin Cochrane tel que présenté, puisqu'il ne respecte pas les normes de la réglementation d'urbanisme applicables à la zone où se situe le projet

Adoptée à l'unanimité

cc : Michel Jubinville, architecte
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.6 Mandat au service d'urbanisme de la MRC de Coaticook pour l'élaboration d'un projet de modification de règlement de zonage de la municipalité

066-2016-03-08

Considérant la demande de modification du règlement de zonage 2002-35 en date du 17 novembre 2015 afin de permettre l'usage « Marché public »;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'usage d'un « Marché public » sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la zone P-2 offre un endroit propice pour l'aménagement d'un marché public, particulièrement au Parc des Lions;

Considérant la résolution d'acceptation du Club Lions de Compton, propriétaire du terrain, en date du 11 novembre 2015;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU de mandater le service d'Urbanisme de la MRC de Coaticook pour élaborer un projet de modification de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Compton afin de permettre l'usage de « Marché public » à l'intérieur de la zone P-2 et d'ajouter les conditions telles que décrites à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Les Comptonales
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.7 Nomination d'un membre résident au Comité consultatif d'urbanisme

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

067-2016-03-08

Considérant que le poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Gaétan Couture à titre de membre résident siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant les candidatures reçues;

Considérant qu'il s'agit de remplacer un membre ayant des connaissances en bâtiment et en génie civil;

Considérant la candidature de M. Stéphane Péloquin, laquelle correspond aux critères recherchés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le Conseil nomme monsieur Stéphane Péloquin en tant que membre résident sur le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité selon les termes stipulés au Règlement no 2000-17.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Stéphane Péloquin
Urbanisme et réseaux
Dossier

13. Administration

13.1 Projet de corridor bleu – Confirmation de participation

068-2016-03-08

Considérant notre appui transmis à la MRC dans leur demande de certificat d'autorisation au MDDELCC dans le cadre du projet de corridor bleu créant un parcours canotable le long de la rivière Coaticook;

Considérant que le projet prend forme et qu'il y a lieu de confirmer à la MRC de Coaticook la volonté de la municipalité de poursuivre la réalisation de ce projet;

**SUR PROPOSITON DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de confirmer à la MRC de Coaticook la participation de la municipalité au projet de Corridor bleu pour viser une mise en opération à l'été 2016, ce qui inclut notamment :
 - Aménagement des sites visés;
 - Participation financière à la campagne d'échantillonnage;
 - Inspection de la rivière au printemps et réalisation d'un nettoyage si requis;
 - Participation technique au besoin, entre autres pour les échelles de niveau d'eau
- b. d'autoriser la participation financière de Compton à la campagne d'échantillonnages d'un coût approximatif de 5\$ plus taxes par échantillon prélevé sur le site de la municipalité (pont Drouin);
- c. que les frais imputables à l'aménagement du site de la mise à l'eau localisé au pont Drouin soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service «Parcs et terrains de jeux»;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

- d. que la municipalité de Compton consent à ce que la MRC de Coaticook dépose une demande de financement au Fonds de développement de la MRC dans l'enveloppe territoriale aux fins de combler les dépenses liées au projet.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Travaux publics
Urbanisme
Trésorerie
Dossier

13.2 Mandat pour la préparation d'une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook

069-2016-03-08

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU de mandater la secrétaire-trésorière adjointe pour la préparation d'une demande d'aide financière relativement à l'acquisition de mobilier de parc pour le Récré-O-Parc, du Fonds de développement de la MRC de Coaticook dans l'enveloppe locale pour un montant de 20 000\$.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Trésorerie
Dossier

13.3 Addenda à l'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir de la MRC de Coaticook – autorisation de signature

070-2016-03-08

Considérant que la MRC de Coaticook et les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville (*ci-après les MUNICIPALITÉS CLIENTES*) ont signé en 2009 une entente inter-municipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir ;

Considérant qu'en vertu de l'article 5. Plage horaire, chacune des municipalités clientes s'engagent à payer à la MRC la quote-part des dépenses de la catégorie de fonctions «Agent de loisirs» qui lui est attribuée, celle-ci étant calculée en fonctions du nombre d'heures d'une plage de travail hebdomadaire de vingt-trois (23) heures réparties entre elles ;

Considérant que le critère de répartition servant au calcul de la quote-part doit être modifié à compter du 1^{er} janvier 2016, puisque la Ville de Coaticook a manifesté le besoin d'une plage de travail de quatorze (14) heures et non plus de sept (7) heures ;

Considérant que la modification n'aura aucune incidence sur les autres clauses de l'entente, les obligations de la MRC ou des municipalités clientes ne sont pas pour autant modifiées ou diminuées ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

Considérant que le conseil prend en compte un *addenda* à l'Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU d'approuver l'*Addenda* à l'Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir tel que présenté et autoriser le maire et la secrétaire-trésorière par intérim à le signer au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Dossier

13.4 Expo Vallée de la Coaticook – Vins et fromages du 19 mars

071-2016-03-08

Considérant la tenue de l'événement bénéfique sous la forme d'un vins et fromages de l'exposition « Vallée de la Coaticook » le 19 mars prochain – 19h à l'école secondaire La Frontalière;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de six (6) billets au montant de 360\$ plus taxes si applicables, pour l'activité de financement Vins et Fromages de l'Exposition Vallée de la Coaticook;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « Conseil »;
- c. que le coût des billets pour les conjoints(tes) soit remboursé par les élus à la Municipalité de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.5 Demande de soutien financier - Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie

072-2016-03-08

Considérant la demande de l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie pour soutenir monétairement l'offre de services adaptés pour l'année 2016;

Considérant les besoins particuliers des jeunes nécessitant des interventions spécifiques par des ressources spécialisées;

Considérant que des familles de Compton sont membres et bénéficient des services tels que des activités sportives adaptées sous forme de répit ainsi qu'un camp de jour d'été;

Considérant que les familles participant au camp de l'ASJHE ne seront pas admissibles au *Programme d'aide financière pour la participation à un camp de jour* de la municipalité;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la contribution financière de 1 500\$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie pour soutenir la participation des jeunes de la municipalité bénéficiant de ces services;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Autres – activités récréatives* ».
- c. de mandater l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie à offrir des services de sports, de loisirs spécifiques pour les jeunes avec des particularités avec besoin d'accompagnement sur son territoire et membres de l'ASJHE.

Adoptée à l'unanimité

cc : Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie
Trésorerie

13.6 Fête des bénévoles 2016

073-2016-03-08

Considérant que le conseil souhaite organiser une Fête des Bénévoles, le 14 avril prochain à la Salle paroissiale de l'Eglise St-Thomas d'Aquin de Compton sous la formule d'un 5 à 7;

Considérant qu'afin de faire en sorte que cette fête soit un succès, il est recommandé que le conseil autorise certaines dépenses;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise la tenue d'une Fête des Bénévoles le 14 avril prochain sous la forme d'un 5 à 7 à la Salle paroissiale de l'Eglise St-Thomas d'Aquin de Compton;
- b. que la trésorière soit autorisée à payer sur présentation des pièces justificatives, un maximum de 2 700\$ incluant les taxes pour les frais requis devant servir au bon déroulement de la Fête;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

13.7 Proclamation « Avril, mois de la Jonquille »

074-2016-03-08

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la Jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille.
- b. que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Paul Larocque – porte-parole de la Société canadienne du cancer
Dossier

13.8 Aide financière à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité – Compton

075-2016-03-08

Considérant la modification d'usage des locaux du Centre communautaire pour l'usage de classes pour la rentrée scolaire à l'automne 2016;

Considérant que le Comptoir familial sera relocalisé dans la salle paroissiale de l'Église St-Thomas d'Aquin de Compton;

Considérant que le conseil considère que les activités du Comptoir familial doivent se poursuivre compte tenu des retombées qu'elles ont dans la communauté;

Considérant que des travaux d'aménagement seront nécessaires dans la salle paroissiale afin d'être en mesure d'aménager le Comptoir familial adéquatement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

- a. d'autoriser une aide financière d'un montant maximum de 13 000\$ plus taxes nettes à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité – Compton en soutien pour les travaux nécessaires au réaménagement du Comptoir familial;
- b. que le paiement s'effectue sur présentation des pièces justificatives;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service «*Autres – administration générale*».

Adoptée à l'unanimité

cc : Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité – Compton
Trésorerie
Dossier

13.9 Souper bénéfice du CRIFA – 15 avril 2016

076-2016-03-08

Considérant le souper bénéfice sous la forme d'un « Bières et Saucisses » au profit de la Fondation du Centre de formation professionnelle du CRIFA qui se tiendra le 15 avril 2016;

Considérant que la Fondation a entre autres pour mission de favoriser le développement de la formation professionnelle, de soutenir les élèves aux prises avec des difficultés financières et de valoriser les efforts des élèves les plus méritants;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la participation de madame Nicole Couture, conseillère ainsi que M. René Jubinville, conseiller, au Souper bénéfice du CRIFA au coût de 80\$ chacun le 15 avril 2016;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service «*Conseil*»;

Adoptée à l'unanimité

cc : CRIFA
Trésorerie

14. Ressources humaines

14.1 Démission d'un pompier volontaire

077-2016-03-08

Considérant que Monsieur Jacques Lacroix a informé le Service de sécurité incendie qu'il démissionnait de son poste de pompier en date du 3 mars 2016;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Jacques Lacroix en tant que pompier volontaire et de lui transmettre nos remerciements pour le travail accompli depuis son embauche au sein de la brigade incendie de Compton.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

cc : M. Jacques Lacroix
Service Incendie
Trésorerie
Dossier (2)

15. Règlements

15.1 Avis de motion - Projet de règlement modifiant le règlement 2004-50 concernant la division du territoire de la Municipalité de Compton en six (6) districts électoraux afin de rééquilibrer la représentation des électeurs des districts.

078-2016-03-080

Madame la conseillère Nicole Couture donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement no 2004-50 concernant la division du territoire de la Municipalité de Compton en six (6) districts électoraux afin de rééquilibrer la représentation des électeurs des districts.

15.2 Avis de motion, avec dispense de lecture – Projet de règlement modifiant le règlement 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL)

079-2016-03-08

Monsieur le conseiller Karl Tremblay donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL)

Dispense de lecture est également demandée lors de son adoption compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 4 mars 2016

16.1 Réaménagement du Centre communautaire – budget

080-2016-03-08

Considérant les travaux de réaménagement nécessaires au Centre communautaire pour relocaliser la bibliothèque municipale-scolaire;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un budget pour mener à terme le projet;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget d'un montant maximum de 50 000\$ pour combler les dépenses liées à la relocalisation de la bibliothèque dans la salle communautaire;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Centre communautaire* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

16.2 Nomination d'un maire suppléant – Période temporaire

081-2016-03-08

Considérant l'absence du maire M. Bernard Vanasse jusqu'au 19 mars 2016 inclusivement;

Considérant l'absence à l'extérieur du pays du maire suppléant, M. François Rodrigue à compter du 13 jusqu'au 16 mars 2016;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant à compter du 13 jusqu'au 16 mars afin que celui-ci (celle-ci) puisse exercer tous les devoirs de cette charge avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU de nommer madame Nicole Couture à titre de maire suppléante à compter du 13 mars 2016 jusqu'au 16 mars 2016 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Dossier

17. Parole aux conseillers

La conseillère Masson revient sur le sujet du projet-pilote « Cœurs Villageois » à l'effet qu'elle souhaite que ce point soit rediscuté à nouveau dans un prochain comité de travail du Conseil.

Aucun autre commentaire n'est émis.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et/ou commentaires sont émis par le public sur les sujets suivants :

Un citoyen s'informe sur le suivi du dossier des Arbrisseaux quant à la démarche de modification de la réglementation;

Un citoyen commente sur le projet de bornes électriques; une discussion s'en suit.

Un citoyen s'informe concernant la réclamation à la Sécurité civile pour les dommages subis aux chemins Vaillancourt et Cotnoir. Il s'informe également en quoi consiste la réhabilitation du puits no 3;

Une citoyenne s'informe et commente sur le projet King's Hall; une discussion s'en suit;

Un citoyen commente sur le montant budgété pour les rénovations du Centre communautaire;

Une citoyenne s'informe quant à disponibilité du document du projet de règlement sur les districts;

Un citoyen commente sur le dossier des Arbrisseaux à l'effet de trouver des alternatives pour accélérer le processus.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

Le maire suppléant remercie l'assistance.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h25, clôture de la séance.

Je, François Rodrigue, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

François Rodrigue
Maire suppléant

Martine Carrier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim